

Nom - Prénom ..... N° Etudiant

Tél. .... Email (prénom.nom) : .....@universite-paris-saclay.fr

PARCOURS PROFESSIONNEL						
Enseignements	ECTS	CM	TD	Evaluations		Seuil de compensation
				Session 1	Session 2	
<b>BCC1 – Identifier les normes applicables aux libertés religieuses</b>	<b>24</b>	<b>172</b>				<b>10/20</b>
Programme Gratianus (droit des religions dans les pays de l'UE) ♦ ♦	10	120		ET	ET	7/20
La laïcité (notion, régime) ♦	4	12		ET	ET	7/20
Entreprise et religions	5	20		ET	ET	7/20
Droit public des religions	5	20		ET	ET	7/20
<b>BCC2 – Penser les questions religieuses dans leur contexte</b>	<b>8</b>	<b>108</b>				<b>10/20</b>
Rites, procédures et normes	2	27		ET	ET	7/20
Fondements historiques du droit des personnes et de la famille	2	27		ET	ET	7/20
Puissance de l'Eglise, puissance de l'Etat (origines - l'Epoque moderne)	2	27		ET	ET	7/20
Puissance de l'Eglise, puissance de l'Etat (xviii <sup>e</sup> -xxi <sup>e</sup> s.)	2	27		ET	ET	7/20
<b>BCC3 – Elaborer un discours et une argumentation juridiques</b>	<b>28</b>	<b>40</b>	<b>18</b>			<b>10/20</b>
Préparation à la rédaction de la note administrative sur dossier	7	25		ECl		7/20
Méthodologie de la rédaction d'actes juridiques	3	15		ET	ET	7/20
Anglais*	2		18	ECl		7/20
Stage (12 semaines)	16			Soutenance		<b>10/20</b>
<b>Total annuel</b>	<b>60</b>	<b>320</b>	<b>18</b>			

**Modalités de contrôle des connaissances :**

**VSN** : validation sans note : le résultat est « Admis » ou « Défaillant »

**ECT** : Evaluation continue et terminale :

- Session 1 : 50% note contrôle continu + 50% note examen de fin de semestre.
- Session 2 : 50% note de contrôle continu de **session 1 reportée** et 50% note d'examen de session 2.

**ECl** : Evaluation continue intégrale (Session unique) :

- Session 1 : moyenne pondérée des notes de contrôle continu. En fin de période de cours : « seconde chance » lorsque la moyenne pondérée est inférieure à 10/20.
- Session 2 : aucune épreuve, la note de session 1 est reportée en session 2 automatiquement.

**ET** : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

**BCC** : bloc de compétences et de connaissances

♦ Enseignement dispensé à la Faculté de droit canonique

♦ ♦ Les séminaires du Programme Gratianus ont lieu à la Faculté Jean Monnet, ainsi qu'à la Faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris (21, rue d'Assas, 75006 Paris)

\* En anglais, l'une des trois certifications internationales suivantes peut se substituer à l'ECI organisée par la Faculté Jean Monnet :

1. **TOEFL** : les ECTS seront accordés si l'étudiant obtient dans le courant de l'année, ou fait la preuve de son obtention antérieure, d'une note au moins égale à 84/120, avec un minimum pour chacune des quatre épreuves de 21/30.
2. **TOEIC** : les ECTS seront accordés si l'étudiant obtient dans le courant de l'année, ou fait la preuve de son obtention antérieure, d'un nombre de points au moins égal à 785 points pour l'épreuve *Listening & Reading*, 160 points pour l'épreuve *Speaking*, 150 points pour l'épreuve *Writing*.
3. **Linguaskill** : les ECTS seront accordés si l'étudiant obtient dans l'année, ou fait la preuve de son obtention antérieure, d'un niveau B2.

Par ailleurs, la Faculté propose à ceux qui le souhaiteraient une inscription au programme d'entraînement et de préparation à l'une des certifications internationales visées ci-dessus (ATTENTION : cette inscription est indépendante de l'inscription au M2 – se renseigner auprès du département de Langues de la Faculté Jean Monnet).

Enfin, une langue autre que l'anglais peut être choisie, à savoir l'allemand ou l'italien. Dans ce cas, il conviendra d'attester en fin d'année d'une certification internationale et de l'obtention du niveau B2 : *TestDaf* ou *Goethe-Zertifikat* pour l'allemand, *PLIDA* pour l'italien.

**Conditions de validation de l'année de Master 2 :**

- Chaque BCC doit être validé (moyenne supérieure ou égale à 10/20 et résultat « Admis »),
- Pas de compensation entre les BCC.
- Le stage ne fait pas l'objet d'une seconde session (session unique)
- Les UE ayant un seuil de compensation à 10/20, ne sont ni compensables ni compensantes.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative) et avoir pris connaissance du Règlement des études ainsi que des modalités particulières applicables à cette fiche pédagogique consultables sur le site <https://www.jm.universite-paris-saclay.fr/formation/reglement-des-etudes-et-modalites-de-contrôle-des-connaissances-mcc>

Date et signature de l'étudiant